

Que pensent les entrepreneurs du début de quinquennat d'Emmanuel Macron ?

Fin du RSI, prolongation du statut de micro-entrepreneur, baisse de l'IS, droit à l'erreur... Certaines mesures prises par le président favorisent les entrepreneurs, qui lui reprochent toutefois de ne pas aller assez loin.

Temps de lecture : minute

30 avril 2019

Jeune, sur-diplômé, libéral assumé avec une expérience dans le privé, Emmanuel Macron a, sur le papier, tout pour plaire aux entrepreneurs français. Ses années en tant que secrétaire général adjoint du cabinet de François Hollande, puis de ministre de l'Économie n'ont fait que confirmer ce sentiment : il était lors du quinquennat précédent l'homme à l'écoute des startups et plus largement du numérique. Pour parfaire cette image, dès le début de sa campagne présidentielle, le candidat Macron s'est entouré de personnalités bien connues de l'écosystème : Mounir Mahjoubi, fondateur de La Ruche qui dit oui avant d'être nommé par François Hollande à la tête du Conseil national du numérique, propulsé responsable de la stratégie numérique de la campagne d'Emmanuel Macron, avant d'en devenir le secrétaire d'État en charge du Numérique, mais également Axelle Tessandier, ancienne directrice marketing de Scoop.it, qui a fondé son agence de conseil numérique, Axl Agency, avant de devenir déléguée nationale d'En Marche! (aujourd'hui La République en marche). Une campagne présidentielle axée sur l'entrepreneuriat donc qui semble avoir fonctionné puisque le 7 mai 2017, Emmanuel Macron est élu président de la République française. Alors que cela fera donc très bientôt deux ans qu'il est à la tête de la France, est venue l'heure d'un

premier bilan.

" En tant qu'entrepreneur il est très facile de s'assimiler à Emmanuel Macron, car il pousse le pays et les Français à prendre des risques et à sortir des sentiers battus pour s'élever ", explique Antoine Sentenac, directeur général de Wing, qui estime que " nous avons de la chance d'avoir un président jeune, dynamique et tourné vers l'avenir qui ne nous rappelle pas sans cesse notre passé, aussi glorieux soit-il. Ce sont des années de conservatisme qui nous ont poussés vers la situation sociale très tendue que nous vivons actuellement et j'ai bon espoir qu'Emmanuel Macron puisse porter ses projets pour réformer en profondeur notre pays. "

Au rayon des réformes, Emmanuel Macron n'a pas oublié les entrepreneurs. Comme l'avait promis le candidat, le président est en train de mettre fin au RSI, le régime de protection sociale auxquels les travailleurs indépendants sont rattachés, tant décrié à cause de ses graves dysfonctionnements. Dès le 1er janvier 2018 il a été remplacé par la " Sécurité Sociale des Indépendants ". Une refonte plus profonde du régime est attendue pour 2020, un guichet spécifique au sein du régime général devrait être mis en place pour mettre sur un pied d'égalité salariés et indépendants. Toujours dans le but de favoriser l'entrepreneuriat et de lutter par la même occasion contre le chômage, Emmanuel Macron a prolongé les avantages fiscaux et sociaux (comptabilité simplifiée, franchise de TVA,...) attachés au statut de micro-entrepreneur en doublant le seuil de chiffre d'affaires. Il est dorénavant possible de conserver son statut de micro-entrepreneur en réalisant un CA annuel de 70 000 euros pour les activités de prestations de services (32 900 euros auparavant) et de 170 000 euros pour la vente de marchandises (contre 82 200 euros précédemment).



À lire aussi

Comment le gouvernement veut simplifier la vie des entrepreneurs

La fiscalité, bête noire de l'entrepreneur, est également en pleine modification. Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) doit prochainement s'aligner avec celui des pays européens les plus attractifs fiscalement (Angleterre, Italie et Portugal). D'ici la fin du quinquennat, les entreprises unipersonnelles ou pluripersonnelles bénéficieront d'un taux d'IS de 25 % au lieu du taux de droit commun de 33,33 % qui s'applique aujourd'hui. Depuis 2018, les entreprises qui réalisent moins de 500 000 euros de bénéfices ont déjà vu leur taux baisser et passer à 28 %.

D'ailleurs, Emmanuel Macron a également instauré le " droit à l'erreur ". Depuis plus d'un an, les entreprises ne sont plus sanctionnées si elles commettent une erreur dans une déclaration fiscale ou administrative. La

bonne foi de l'entreprise est présumée et elle n'est inquiétée que dans le cas où l'administration apporte une preuve de fraude ou de récidive.

Les entrepreneurs demandent plus de soutien

Nicolas Langlois d'Estaintot, le cofondateur de Perús, déclare soutenir Emmanuel Macron qu'il juge être " *le plus compétent des politiques qu'on a pu avoir* ", mais regrette toutefois que les choses n'aillent certaines fois pas plus loin. L'entrepreneur cite ainsi le droit au chômage des dirigeants d'entreprise : " *On cotise, mais nous n'y avons pas droit en cas de cessation d'activité* ", regrette-t-il. Il est vrai que lors de sa campagne, le candidat Macron avait promis d'" *ouvrir l'assurance-chômage à tous les travailleurs* ".

Si les choses ne sont pas encore totalement fixées, le projet de réforme de l'assurance chômage qui devrait passer d'ici la fin de l'année prévoit que seuls les entrepreneurs dont l'activité a été placée en liquidation judiciaire ou en procédure de redressement judiciaire et qui ont un bénéfice annuel inférieur à un certain seuil (qui reste encore à déterminer), pourront être indemnisés (d'un montant qu'il reste aussi à définir). Le cofondateur de Perús regrette également que les entrepreneurs aient été exclus de la prime exceptionnelle, instaurée par Emmanuel Macron suite aux premières revendications des Gilets Jaunes. " *Le taux de taxation global est extrêmement élevé pour les indépendants, dirigeants de PME et les commerçants*, estime Nicolas Langlois d'Estaintot qui déplore qu'en parallèle " *les entreprises plus importantes parviennent à être moins taxées* ".

Godefroy de Compreignac, cofondateur de Lone Stone, est sur la même longueur d'ondes : " *Sous couvert d'aides aux entrepreneurs, Emmanuel Macron a fait des cadeaux aux très riches (flat tax, ISF,...) mais ça ne concerne pas les entrepreneurs qui ont besoin de soutien. Au contraire,*

l'instabilité administrative est telle que la charge de travail est supérieure pour les petits entrepreneurs. "

Il est toutefois encore un peu tôt pour faire un vrai bilan de l'impact sur les entrepreneurs des mesures portées par Emmanuel Macron. D'autres doivent arriver. La loi PACTE, encore prise dans le jeu de la navette parlementaire, devrait être adoptée courant 2019. Elle propose notamment de sanctuariser 10 milliards d'euros pour l'innovation de rupture via une dotation auprès de Bpifrance. Ces 10 milliards d'euros d'actifs généreront un rendement annuel estimé entre 200 et 250 millions d'euros qui seront investis dans des dispositifs de soutien. Une première enveloppe, d'un tiers des revenus, servira à accompagner des startups de la Deeptech. Il est également prévu de simplifier le parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise, de faciliter le dépôt de brevet pour les startups françaises ou encore de créer un guichet électronique unique pour faciliter la création des auto-entreprises. L'impact réel de ces mesures sur l'entrepreneuriat est cependant encore difficile à cerner. Rendez-vous dans un an !

Article écrit par Antoine Garbay